

La réunion organisée le jeudi 3 mars 2022, en prévision du CT SNA-CE le 11 mars, a été l'occasion pour le service de présenter le calendrier prévisionnel des vacations complémentaires.

Le SNA-CE souhaite, en 2022, utiliser les vacations complémentaires pour renforcer la capacité offerte lors du salon France Air Expo (Bron, du 9 au 11 juin 2022), lors des travaux de l'ascenseur (mai 2022) ainsi qu'au cours de l'été.

Mais contrairement à l'année 2021, le service n'a pas recherché à équilibrer les efforts entre les équipes au coeur de l'été. Pour les mois de juillet et d'août, le nombre de vacations complémentaires à effectuer varie ainsi du simple au triple entre les équipes. Pour le SNCTA, cette répartition est injuste.

Contrairement aux Je, les vacations complémentaires ne seront pas réparties équitablement entre les équipes. Dommage pour les équipes qui devront assurer la quasi-totalité de leurs vacations complémentaires en juillet-août, au milieu des vacations longues, avec moins de congés.



Le calendrier des vacations complémentaires prévu pour 2022 répartit de manière inéquitable les efforts entre les équipes. En plus des vacations longues et de la baisse du droit à absences, certaines équipes devront supporter une concentration des vacations complémentaires au coeur de l'été. Le SNCTA est déterminé à s'y opposer et organise une réunion de section le 11 mars 2022 à 14h, salle Monts d'Or afin de restituer les échanges en CT et de discuter de la préparation de l'été 2022, côté contrôle.